

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.622.002.1 DU 11 MARS 1994

Bascules à équilibre automatique TESTUT modèle M90

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 89.1.71.626.1.3 du 8 décembre 1989 (1), n° 90.2.55.626.9.3 du 18 septembre 1990 (2) en ce qu'elle concerne la bascule modèle M90, n° 91.00.625.011.1 du 1er juillet 1991 (3), n° 91.00.625.0.

28.1 du 23 octobre 1991 (4), n° 91.00.622.001.1 du 6 novembre 1991 (5), n° 92.00.622.003.1 du 18 février 1992 (6), n° 92.00.622.004.1 du 18 juin 1992 (7), n° 92.00.622.009.1 du 24 décembre 1992 (8) et n° 93.00.622.001.1 du 2 mars 1993 (9) relatives aux bascules modèle M90 et prolonge leur validité jusqu'au 31 décembre 2002.

CARACTERISTIQUES

Les bascules TESTUT modèle M90 faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par l'utilisation de capteurs à jauges de contrainte SCAIME type AB.

Les principales caractéristiques des bascules TESTUT modèle M90 sont données dans le tableau suivant :

Modèle	Dimensions maximales (mm)	Portée maximale (kg)	Echelon (g)	Nombre et type de capteurs
M90	540 x 440	150 200	50 100	1x AB200 1x AB250

Les autres caractéristiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à ceux fixés par les décisions précitées.

- (1) *Revue de Métrologie*, décembre 1989, page 1492.
 (2) *Revue de Métrologie*, septembre 1990, page 1218.
 (3) *Revue de Métrologie*, juillet 1991, page 676.
 (4) *Revue de Métrologie*, octobre 1991, page 1103.
 (5) *Revue de Métrologie*, novembre 1991, page 1202.
 (6) *Revue de Métrologie*, février 1992, page 245.
 (7) *Revue de Métrologie*, juin 1992, page 849.
 (8) *Revue de Métrologie*, janvier 1993, page 136.
 (9) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 475.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET